



US PIGNANS

UNION SPORTIVE PIGNANTAISE

ADRESSE : STADE MUNICIPAL LE PRE DES AIRES 83790 PIGNANS,

PRESIDENT : 06.11.75.64.20 / SECRETARIAT : 06.28.40.76.29

MAILS : uspignans@gmail.com / pignans.us@ligue-mediterranee.fr

SITE INTERNET : <http://us-pignans.webnode.fr>

CONDITIONS D'ADHÉSION AU CLUB

SAISON 2013 / 2014 *

- ❖ **Le paiement de la cotisation est obligatoire pour la délivrance d'une licence.**
- ❖ **La licence est payable en plusieurs chèques à encaisser au plus tard début décembre 2013.**
- ❖ **Le paiement en espèces est possible mais en totalité.**
- ❖ Une fois la licence enregistrée par la Ligue, le club ne remboursera aucune cotisation

Le devoir de notre club est, selon la disponibilité du terrain et le nombre d'éducateurs, de pouvoir donner des créneaux d'entraînements à tous les enfants licenciés, avec une différence malgré tout selon les niveaux.
Priorité pour les équipes : école de foot, U6 à U13.

La licence donne le droit de participer aux entraînements mais pas forcément aux matchs. Ce sont les entraîneurs qui sont seuls responsables de la formation de leur équipe. Votre enfant devra accepter de jouer dans l'équipe où il est désigné. Tout joueur refusant de jouer dans l'équipe supérieure ou inférieure de sa catégorie, peut être suspendu par son entraîneur.

Le nombre de licenciés est limité dans chaque catégorie.

Avant de signer la licence, il est donc conseillé de prendre contact avec les éducateurs de la catégorie afin de savoir si votre enfant est apte à jouer dans une des équipes correspondant à son âge afin d'éviter tout problème par la suite.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout joueur se rendant coupable de comportement allant à l'encontre de l'éthique sportive (violence, insulte, manque de respect, critique, propos blessant ...) envers un camarade, un dirigeant, l'arbitre, son entraîneur ou toutes autres personnes pourra être jugé et sanctionné par la commission d'éthique du club en fonction de la gravité du geste.

Tout acte de violence avant ou après la rencontre sera sanctionné par la Fédération, la Ligue ou le District. Tout licencié reconnu coupable de vol, de vente de stupéfiants, ou de propos raciste tenu dans l'enceinte du stade sera exclu du club. Toute sanction supérieure à trois matchs sera transmise au Comité Directeur pour suite à donner.

PHOTOS

Votre enfant est susceptible de paraître en photo sur notre site internet ou notre blog. Si vous refusez que les photos de votre enfant apparaissent sur nos sites, vous devez avertir par écrit le secrétariat du club.

DEPLACEMENTS

Tout joueur licencié est susceptible de participer aux manifestations sportives (matches, tournois ...) organisées par le club. Il a le devoir de s'y rendre par ses propres moyens de locomotion aux heures de rendez-vous fixées. Le cas échéant, et sauf avis contraire envoyé par courrier au secrétariat du club, le déplacement du licencié pourra être assuré par un dirigeant ou un parent. Les responsables légaux (parents, tuteur) de ce joueur dégagent alors de toute responsabilité le chauffeur du véhicule en cas d'accident.

Cependant les responsables légaux présents au moment du départ devront s'assurer de la prise en charge effective de leur enfant en s'organisant pour le récupérer au retour !

**La signature de la demande licence entraîne l'acceptation
de ces conditions d'adhésion**